



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

19
10
2018

**Echec des
négociations
sur le CSE**

Judi 11 octobre 2018, séance de négociations exclusivement consacrée aux élections de fin d'année et au fonctionnement du futur CSE. Un seul mot pour résumer l'issue de cette réunion : **ECHEC**.

Unaniment et d'une seule voix les 3 syndicats ont refusé les dernières propositions de la Direction sur les crédits d'heures des élus du CSE.

- La demande des syndicats portait sur un crédit d'heures de 32H/mois pour les élus titulaires du futur CSE et 130 jours annuel pour chaque syndicat.
- En début de réunion la Direction était sur 32H et 40 jours par syndicat.
- Après plusieurs suspensions de séance les syndicats ont fixé à 80 jours leur demande, là où la Direction est passée à 60 jours. Bien insuffisant.

Pour la CFDT le quota de jours par syndicat (dont le besoin est donc estimé à 80 jours) doit permettre :

- aux suppléants de participer aux réunions préparatoires afin qu'ils puissent prendre connaissance des dossiers au cas où ils devraient venir suppléer le titulaire au pied levé.
- par ailleurs, la Direction ayant suivi la doctrine nationale de la FNCA consistant à refuser dans toutes les CR la mise en place de représentants de proximité, ce quota de jours sera aussi utile aux élus du CSE pour aller rencontrer les salariés dans leurs unités.

Le désaccord porte donc seulement sur **20 jours d'écart** par syndicat soit 480 petites heures.

Les Direction estime les moyens suffisants pour les élus, pour les syndicats la demande n'a rien d'extravagante dans un contexte nouveau avec le CSE.

A ce jour aucun syndicat n'a signé ce projet d'accord sur lequel les syndicats ont déjà fait d'énormes concessions (absence de représentants de proximité, pas d'heures de délégation pour les suppléants, pas d'accès à la messagerie ni au courrier interne pour la diffusion des tracts syndicaux ...).

La négociation a par ailleurs porté sur le **Protocole d'Accord Préélectoral** (appelé le PAP) qui doit fixer les modalités d'organisation des élections au sein de la CR.

La validité du protocole d'accord préélectoral est subordonnée à sa signature par la majorité des syndicats ; or, seul le syndicat SUD a signé cet accord.

La CFDT compte tenu de l'échec sur l'autre sujet, celui des moyens, a décidé de ne pas parapher cet accord.

A quoi bon un CSE si les élus n'ont pas les moyens suffisants pour fonctionner.

A défaut d'accord juridiquement valable, la Direction devra alors, afin d'organiser les élections **saisir le juge d'instance** pour qu'il définisse le cadre des futures élections du CSE.

Nous aurions aimé face à cette situation inédite dans la CR (c'est la première fois que la CR ne trouve pas d'accord sur l'organisation des élections) que la Direction rouvre vite les débats et invite les syndicats à une nouvelle réunion de négociation, mais sans doute n'en a-t-elle pas envie.

Pour 480 heures, la Direction prive donc la CR d'un **accord sur le dialogue social** et d'un accord sur le **Protocole d'Accord Préélectoral** dans un contexte où tout le monde affirme que c'est **le moment de construire un nouveau socle social**.

Le contexte c'est **le CSE**, cette nouvelle instance qui regroupe le CE, les DP et le CHSCT, le **regard critique des salariés** sur la qualité du dialogue social, c'est aussi **le changement** de Direction au sein de la CR.

Voilà le sinistre bilan social d'une négociation qui illustre tout l'écart qui peut exister entre les syndicats et la Direction. Ce n'est décidément pas ainsi que le dialogue social s'améliorera dans la CR.

Du 22 au 29 NOVEMBRE 2018
ELECTIONS PROFESSIONNELLES A LA CR
VOTEZ CFDT